



PREMIER RAPPORT

DU

COMITE SPECIAL



SUR LES

COMMUNICATIONS INTERIEURES.

[Imprimé par ordre de la Chambre d'Assemblée.]

8 Mars 1830

P386.71
R 182ci

114462

PREMIER RAPPORT

Du Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, auquel avait été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport aux communications intérieures.

[Reçu par la Chambre, Lundi le 8 mars 1830.]

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

Mardi, 26 Janvier 1830.

Résolu, Que la partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture de cette Session, qui a rapport aux communications intérieures soit référée à un Comité de cinq membres pour faire rapport avec toute la diligence convenable de tems à autre, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

O donné, Que M. Blanchet, M. Stuart, M. Brooks, M. Heriot et M. Déligny composent le dit Comité.

Mercredi, 27 Janvier 1830.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans des Townships de Dudswell, Westbury et Ascot, soit référée au dit Comité.

Ordonné,

Ordonné, Que la Pétition des Habitans des Townships de *Dudswell*, *Westbury*, *Eaton Newport*, *Clifton*, et *Hereford*, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans des Townships sur la Rivière *St. François*, soit référée au dit Comité.

Ordo né, Que les rapports des commissaires pour mettre à exécution l'Acte de la 9e. Geo. IV. Chap. 19, pour améliorer et parachever le chemin partant de *Drummondville* et allant à la Seigneurie *De Guire*, et celui de *Drummondville* au Township de *Brompton*, soient référées au dit Comité.

Vendredi, 29 Janvier 1830.

Ordonné, Que le rapport des commissaires du chemin de l'*Ance-des-Mères* à *Sillery*, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans de la Paroisse *Ste. Anne* dans le Comté de *Hampshire*, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans du Township de *Blandford* et autres Townships de l'Est, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans des Comtés de *Québec* et de *Hampshire*, soit référée au dit Comité.

Lundi, 1 Février 1830.

Ordonné, Que les Rapports des Commissaires nommés pour l'exécution de l'Acte de la 9e. Geo. IV. Chap. 13, mis ce jour devant la Chambre, et ceux qui y ont été mis jusqu'à ce jour, soient référés au dit Comité.

Ordonné,

Ordonné, Que la Pétition de divers Habitans de *St. Gervais* dans le Comté de *Hertford*, soit référée au dit Comité.

Mercredi, 3 Février 1830.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans du Township de *Shipton* et autres, soit référée au dit Comité.

Vendredi, 5 Février 1830.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans de la Paroisse *St. Stanislas* et autres, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans du Township de *Kilkenny*, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition de *L. Juchereau Duchesnay*, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans des Seigneuries de *Noyan* et *Sabrevois*, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans des Comtés de *Dorchester*, *Hertford*, et autres, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans des Townships de *Sheffield*, *Granby*, et autres, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition de *Charles Smith, Senior*, l'un des Commissaires pour les chemins dans les environs de *Québec*, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans de *St. Anne de la Perade*, soit référée au dit Comité.

Ordonné,

Ordonné, Que la Petition des habitans de *St. François* de la Baie du *Febvre*, et autres lieux, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la petition des habitans du Township de *Rawdon*, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la petition des habitans des Townships de *Milton*, *Acton*, et autres, soit référée au dit Comité.

Ordonné, Que la petition des habitans des paroisses de *Ste. Croix* et *St. Antoine*, soit référée au dit comité.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit comité de s'enquérir de quelle manière les deniers accordés par l'acte de la 5e. *Geo. IV.* chap. 30, ont été employés.

Ordonné, Que la petition des habitans de *St. Hyacinthe*, et autres lieux, soit référée au dit comité.

Ordonné, Que la petition des habitaus des seigneuries de *St. Hyacinthe*, *Langan*, *Bourchemin*, et autres seigneuries, soit référée au dit comité.

Vendredi, 19 Février 1830.

Ordonné, Que les Rapports des Commissaires pour les communications intérieures mis devant cette Chambre, jusqu'à ce jour, soient référés au dit Comité.

Attesté.

J. ANT. BOUTHILLIER,
Greff. Asst.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

CHAMBRE DU COMITÉ,

Mercredi, 3 Mars, 1830.

En comité sur l'ordre de renvoi ci-annexée.

PRESENS :—M.M. *Blanchet, Stuart, Heriot, Dégigny et Brooks.*

Mr. *Blanchet* au Fauteuil.

VOTRE COMITÉ' auquel a été référée la partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, à l'ouverture de cette Session, qui a Rapport aux Communications intérieures, a donné à ce sujet toute l'attention que son importance mérite et il a à présent l'honneur de faire rapport, comme suit :

Votre Comité a d'abord porté son attention sur les Communications intérieures de la partie de la Province située au nord du *St. Laurent*, et de l'étendue de terre située au sud du fleuve entre *Québec* et la ligne qui sépare cette Province des *Etats-Unis* de l'*Amérique* ; et ensuite sur les communications intérieures de la partie de la Province située au sud du *St. Laurent* au dessous de *Québec* ; et ces trois divisions seront le sujet d'autant de chapitres généraux, dans lesquels le comité soumettra les observations qu'il a à présenter à Votre Honorable Chambre.

Votre Comité est d'avis que généralement parlant, on ne peut avec sûreté et convenance appliquer les revenus publics à d'autres chemins qu'aux grandes voies de communication, si ce n'est sous des circonstances toutes particulières, indépendamment des considérations qui rendent inexpédiente l'application de l'argent public

blic aux chemins de traverses généralement. L'importance majeure des grands chemins qui servent au public entier, ont tous d'abord commandé l'attention la plus particulière de votre Comité.

CHAPITRE PREMIER.

Le premier en point d'importance est celui qui conduit du *Coteau du Lac* à la ligne qui sépare cette Province de la Province du *Haut-Canada*, en ce qu'il lie les deux Provinces l'une à l'autre. On se rappellera que le statut provincial de la cinquième *Geo. IV.* chap. trente, affecta une somme de £500 pour ouvrir un chemin du *Coteau du Lac* à la ligne qui sépare cette Province du *Haut-Canada*, laquelle somme selon qu'il appert par le rapport des commissaires, a été dépensé pour le dit chemin, outre une somme de £17,9s. 6d. que les commissaires ont payée de leurs poches, pour arpenter et tracer le chemin ; et qu'il faudrait une somme ultérieure de £500 pour achever le dit chemin.

Votre Comité recommanderait d'affecter une somme de £517, 9s. 6d. pour couvrir le déficit susdit et pour compléter le chemin en question. Le chemin de *Noyan* à *Saint-Armand* pour la partie supérieure de la *Baie Missiskoui*, (à l'égard duquel il a été renvoyé au Comité une pétition des habitans de *Noyan* et de *Saint-Armand*, demandant une aide) est une grande voie publique de communication, et comme il est au-dessus des moyens des habitans, qui ont déjà été sujets à y faire des frais considérables, de le rendre suffisant pour les fins publiques auxquelles il est destiné.

Votre Comité recommande de leur accorder une aide de £800, laquelle somme, d'après les témoignages qui ont été rendus devant votre comité, serait nécessaire pour rendre le chemin solide et durable.

Votre Comité considère comme étant d'importance majeure la communication riveraine et par eau de la rivière *Saint-François*, et sous la même impression la Législature

No. 1.
£517 9s. 6d.

No. 2.
£800.

gislature a déjà voté des sommes d'argent pour l'amélioration de la communication par terre. Il paraît qu'il est déjà résulté un grand bien de l'application de l'argent public à cet objet ; il semble cependant qu'il faudrait encore verser sur ce chemin des sommes ultérieures, pour le mettre en état de produire tous les avantages qu'il est susceptible de produire. C'est pourquoi votre comité recommanderait qu'il fût affecté :

Premièrement ; Pour la partie du chemin du côté sud-ouest de la rivière *Saint-François*, à partir d'*Halley* à aller à la traverse, cinq à six milles audessous de *Drummondville*, et sur le chemin actuel pour aller jusqu'à la *Baie Saint-Antoine*, une somme de £3,100 livres, dont on recommande de dépenser £2,100 livres dans le cours de la présente année, et les mille livres qui resteront, dans le cours de l'année suivante. Votre comité concevant que cette sortie est tout-à-fait suffisante pour compléter le dit chemin, sauf par la suite à pourvoir à l'entretien d'icelui, par une taxe locale, de la manière que dans sa sagesse la Législature pourra ci après le régler. No. 3.
£3,100.

Secondement ; pour la partie du chemin du côté le plus à l'est de la rivière *Saint-François*, entre *Shipton* et *Saint-Grégoire*, votre comité est humblement d'avis qu'il ne soit fait aucune affectation ultérieure pour le dit chemin, dans la présente année.

Troisièmement : Et quant à la partie du chemin qui est située entre *Shipton* et le chemin communément appelé le chemin de *Saint-Grégoire*, il paraît que sur la somme de £1000 affectée l'année dernière par le Parlement Provincial, il n'a été dépensé que £427 18, et votre comité est d'avis qu'il sera tems de considérer la recommandation des commissaires pour ce chemin, demandant une somme ultérieure de £700, lorsque la balance de la somme déjà affectée aura été employée aux fins de l'affectation.

Votre comité a ensuite porté son attention sur la communication par eau qu'offre la rivière *Saint-François* elle-même.

Les

Les eaux de cette rivière qu'on pourrait faire servir au transport des bois, s'étendent à une distance de 130 à 150 milles, et nombre de townships se trouve sur ses bords.

Il en est plusieurs qui pourraient fournir une grande quantité de bois pour l'exportation, jusqu'à la valeur de £50,000 à £75,000 annuellement, pendant plusieurs années à venir. Et selon qu'il appert par le témoignage de personnes au fait des localités, on pourrait faire cette amélioration pour £3000, qui pourraient être remboursés à la Province par un léger droit sur les bois que les habitans pourraient alors descendre par la rivière *Saint-François*, si vraiment l'avantage général que retirerait la Province entière de cette mesure ne suffisait pas pour justifier amplement l'application d'une somme si comparativement modique des fonds publics, pour parvenir à une fin aussi importante.

No. 4, £3000.

La grande voie de communication qui a ensuite attiré l'attention de votre comité, est le chemin qui conduit de l'extrémité Septentrionale du *Lac Memphramagag* à la Montagne de *Saint-Hyacinthe*, et communément appelé le chemin de sortie, et le chemin qui joint le *Lac Massissippi*, avec la dite extrémité du *Lac Memphramagag*.

Pour ces deux derniers chemins, la législature affecta, l'année dernière une somme de £1500, dont il a été dépensé £900 à £950, sous des contrats particuliers, selon qu'il appert par le rapport des commissaires; sur cette somme il a été employé £700 à £750 sur le chemin entre le *Lac Massissippi* et l'extrémité Septentrionale du *Lac Memphramagag*, et £200 jusqu'à la distance d'environ quatre milles à l'ouest de la sortie, ce qui laisse une somme de £550 à £600 seulement pour être appliquée sur le reste du chemin, formant une distance de cinquante deux milles.

Votre comité considère que le chemin en question offre une des principales voies de communication entre et par les townships et les anciens établissemens de *Saint-Hyacinthe* et *Montréal*, c'est pourquoi il est d'avis que hors et en

sus de la somme de £550 à £600 non encore dépensée et déjà affectée, il soit accordé une aide ultérieure de £1000 applicable à l'ouverture et amélioration du dit chemin. No. 5, £1000.

Votre comité a pris ensuite en considération les pétitions des townships de *Milton*, *Acton* et autres ; la pétition des townships de *Shefford*, *Granby*, *Stukeley* et *Ely*, et la pétition des townships de *Shipton*, *Melbourne*, *Durham*, *Kingsey*, *Brompton*, *Windsor* et *Ely*, et est d'avis que la route de communication la plus avantageuse pour cette partie du pays, serait depuis les limites Septentrionale de *Melbourne*, à travers *Ely*, *Roxton* et *Milton*, jusqu'aux anciens établissemens, dans les environs de la Montagne d'*Yamaska*, et pour l'ouverture de ce chemin il devrait être accordé une somme n'excédant pas £1600 courant. No. 6, £1600.

Votre comité examina ensuite la pétition des habitans de *Saint-Hyacinthe* et autres lieux, et est d'avis que la demande contenue dans la susdite pétition devrait être accordée.

Le chemin demandé est dans l'opinion de votre comité, une communication désirable entre les établissemens d'*Yamaska* et la Rivière *Saint-François*, outre qu'il est dans d'autres rapports, d'une grande importance publique, surtout pour les miliciens qui s'établissent dans les townships d'*Upton* et *Acton*, et il pense qu'il conviendrait d'affecter pour l'ouverture du dit chemin, une somme n'excédant pas £800. No. 7, £800.

Votre comité se mit ensuite à examiner la pétition des habitans de *Sainte-Croix* et de *Saint-Antoine* ; la ligne de communication demandée par les pétitionnaires paraît promettre à votre comité de grands avantages, et sous plus d'un rapport.

Elle lie les anciens établissemens de la seigneurie de *Sainte-Croix*, qui renferme six concessions déjà établies, avec les établissemens du chemin *Craig*, qu'elle occupe par une ligne directe continuée.

La seigneurie de *Sainte-Croix* s'étend jusqu'à une profondeur de dix lieues, renferme des terres fertiles jusqu'à
ses

ses extrémités, et elle continue à être concédée en roture aux anciens taux.

L'ouverture de ce chemin aurait par contre-coup l'effet de livrer les terres à la population agricole surabondante des anciens établissemens sur le littoral du *Saint-Laurent*, et lui offrirait les moyens de s'établir sous des circonstances très avantageuses.

No. 8, £700. Votre comité est en conséquence d'avis qu'il devrait être accordé, pour l'ouverture du dit chemin une somme n'excédant pas £700.

No. 9, £400. Votre comité a examiné ensuite la demande faite de la part des habitans d'*Inverness* pour un changement dans la ligne actuelle de communication entre ce township et le *Saint-Laurent*, chez *Bazile* dans la paroisse de *Saint-Nicholas*, et est d'opinion qu'il devrait être accordé une aide de £400, pour le chemin projeté depuis la terre de *M. Cullin* sur la Rivière *Beaurivage*, à travers les seigneuries de *Saint-Giles* et de *Sainte-Croix*, et les townships de *Nelson* et d'*Inverness*, dans une ligne aussi droite que possible.

No. 10, £300. Votre comité examina ensuite le rapport des commissaires pour l'ouverture d'une communication entre *Belœil* et *Varennnes*. Il paraît qu'il fut affecté l'année dernière la somme de £200 pour l'ouverture de ce chemin, et le rapport des commissaires établissant que cet objet ne peut s'affecter pour moins de £500 en tout, et comme il paraît que ce chemin est d'une très grande utilité publique, votre comité recommande l'affectation de la somme additionnelle de £300, formant avec la dite somme de £200 celle de £500, pour faire le chemin en question.

Votre comité examina ensuite la pétition de *Dudswell*, *Westbury*, *Eaton*, *Newport*, *Clifton* et *Hereford*, et est d'opinion que la demande des pétitionnaires devrait être accordée, en autant qui y est concerné le township de *Dudswell*, et l'ouverture d'un chemin depuis ses bornes Septentrionales jusqu'à son centre, et aussi depuis l'extrémité Septentrionale du chemin déjà fait jusqu'à *Ireland*,
faisant

faisant une distance de cinq milles, et qu'il soit affecté pour No. 11, £750. cet objet une somme de £750.

A l'égard de la pétition de *Hereford* et de *Compton*, votre comité est d'avis, qu'il est tout-à-fait à désirer qu'il soit accordé une aide pour le chemin demandé, en ce qu'il complèterait toute la ligne de communication depuis l'embouchure de la rivière *Saint-François*, jusqu'à la ligne de la province, et il recommande en conséquence d'accorder une aide n'excédant pas £500 pour l'ouverture d'un chemin à partir des bornes Méridionales d'*Hereford*, en traversant ce township à aller jusqu'à *Compton*. No. 12, £500.

Votre comité a ensuite examiné la pétition de *St-François*, et recommande humblement d'accorder une aide aux habitans de l'augmentation du *Township* de *Wendover* et du *Township* de *Simpson*, pour réparer leur chemin et pour faire des ponts, au montant de £300. No. 13, £300.

Votre comité recommande aussi d'affecter pour ouvrir un chemin à partir de *Lennoxville*, dans *Ascot* et en allant jusqu'à ligne occidentale d'*Eaton*, £150. No. 14, £150.

CHAPITRE 2.

Votre comité se mit ensuite à considérer le second Chapitre des objets à lui renvoyés, savoir les communications intérieures de la partie de la Province située du côté du nord du fleuve *St. Laurent*, et Votre Comité ayant commencé à l'extrémité inférieure du District de *Québec*, a examiné la pétition des habitans de la Paroisse de la *Baie St. Paul*, et interrogé *Pascal de Sales Laterrière*, Ecuyer, sur les faits y allégués, lequel en a confirmé la vérité.

Votre comité considérant que le pont, pour lequel on demande une aide, se trouve sur une grande voie de communication, et considérant aussi les circonstances particulières rapportées dans la pétition, est d'avis qu'il devrait être accordé aux pétitionnaires, en forme d'aide, pour ériger le dit pont, une somme n'excédant pas £500 couvrant, le cout total du dit pont étant évalué à £1000. No. 15, £500.

Votre

Votre comité porta ensuite son attention sur les communications intérieures de l'*Isle d'Orléans*, qui avait occupé l'attention de Votre Honorable Chambre en l'année 1819, et en conformité du rapport du comité spécial fait le vingt-neuvième jour de Mars de la dite année et agréé par Votre Honorable Chambre le trente-et-unième jour du dit mois de Mars, recommande qu'il soit accordé une aide aux habitans de l'*Isle d'Orléans*, pour ouvrir un chemin depuis l'église de la paroisse de *St. Jean*, en traversant l'*Isle*, jusqu'à l'Eglise de la Paroisse de la *Ste. Famille*, et pour cet objet il recommande d'allouer £200 Courant.

No. 16, £200.

Votre Comité porta ensuite son attention sur la grande ligne de communication entre les Cités de *Québec* et de *Montréal*, et les deux premiers objets qui se sont présentés alors à son attention furent le pont public de péage de *Jacques Cartier*, et les avenues du pont de péage privé à l'embouchure de la Rivière, le premier est devenu impassable par l'enfoncement de quelques-uns de ses ouvrages en bois ; ce dommage peut-être réparé, et le pont lui-même être rendu au public pour son usage moyennant une somme qui n'excéderait pas £250, et recommande en conséquence qu'il soit affecté pour cet objet une somme n'excédant pas ce montant.

No. 17, £250.

Votre comité demande aussi qu'il lui soit permit de représenter à Votre Honorable Chambre, qu'en conséquence de la diminution du nombre des voyageurs et du transport, par ce pont, pendant l'été, par suite de l'introduction de *Pyroscaphes*, et pendant l'hiver par suite de l'érection du pont de péage privé à l'embouchure de la rivière de *Jacques Cartier*, les péages du dit pont sont pas suffisant pour payer les gages du gardien, c'est pourquoi il recommande que lorsque le dit pont aura été réparé, il soit un pont libre. Ils recommanderait aussi d'accorder aux habitans une aide de £200 pour améliorer les avenues du pont de péage privé à l'embouchure de la Rivière *Jacques Cartier*.

No. 18, £200.

Votre

Votre comité a ensuite dirigé son attention sur deux deux diverses pétitions des Habitans de *Ste. Anne de la Perade*, l'une demandant une aide pour certaine personnes chargées de maintenir une certaine route dans la dite Paroisse, et l'autre demandant un pont sur la rivière *Ste. Anne*. Comme la route en question sert de grand chemin, lorsque le dernier est inondé le printemps lors de la débâcle, et comme c'est en outre une charge trop onéreuse pour le peu de personnes qui en sont chargées, Votre comité est d'avis qu'il soit accordé au dits pétitionnaires une somme de No. 19, £36. £36 pour les aider à cet égard.

Et quant au pont sur la rivière *Ste. Anne*, Votre comité sentant toute l'utilité d'une pareille mesure, n'a pas cependant par devers lui tous les renseignemens nécessaires, soit quant à l'endroit où le dit pont doit être bâti, soit quant à ce qu'il pourra coûter, pour lui permettre d'aller plus loin qu'à recommander l'allocation d'une somme n'excédant pas £75 pour les plans et estimations déjà faits, et pour se procurer des estimations de la dite entreprise pour être mises devant les trois branches de la Législature à la prochaine Session. No. 20, £75.

Le pont projeté sur la rivière *St. Maurice*, ayant été rendu le sujet d'un renvoi spécial et la disposition que la Chambre dans sa sagesse a cru nécessaire et expédient d'adopter à cet égard, ayant été renfermée dans un bill, Votre Comité n'a pas eu à en faire l'objet de son attention ; et ici sont arrêtés ses travaux dans la grande ligne de communication entre les Cités de *Québec* et de *Montréal*.

Ensuite diverses pétitions ont attiré l'attention de Votre Comité sur l'étendue de pays située en arrière des établissemens actuels et qui en est séparé par des montagnes et des marais ; renfermant la vallée de la rivière *St. Anne* et celle de la rivière *Baliscan*, dans le District de *Québec* ; le *Township* de *Causton*, dans les profondeurs de la Paroisse de la *Rivière du Loup*, dans le District des *Trois-Rivières* ; et le *Township* de *Brandon*,

Brandon, en arrière de la Paroisse de *Berthier* ; de *Rawdon* en arrière de la Paroisse *St. Sulpice* ; de *Kilkenny*, en arrière de la Seigneurie de *Lachenay*, et le *Township* adjacent d'*Abercrombie*, en arrière de la Paroisse de *Terrebonne*.

Les terrains montagneux et marécageux auxquels on a fait allusion, ferment tous accès à cette étendue de pays fertile, où ne sauraient parvenir par leurs moyens privés ceux qui s'y sont déjà établis ou qui désireraient avancer dans les terres, et les premiers étant exposés à des fatigues et à des privations considérables, Votre Comité considère qu'il serait avantageux d'accorder une subvention pour ouvrir certaines grandes lignes de communications jusqu'à l'étendue de pays située en arrière des montagnes qui s'étendent depuis *Québec* jusqu'à *Terrebonne*, et que les sommes suivantes devrait être accordées pour cet objet.

Premièrement.—Pour ouvrir un chemin à partir de
No. 21, £200. la *Rivière aux Pins*, dans la Seigneurie de *St. Gabriel*, en gagnant vers le haut de la vallée de *St. Anne*, une somme n'excédant pas £200 courant.

Secondement.—Pour ouvrir un chemin depuis le No. 16, à une terre appartenant à *Louis Canin*, dans la Seigneurie de *Fossambault*, en ligne droit et avantageuse que possible, jusqu'à la *Rivière Jacques Cartier*, en gagnant vers le *Lac*, entre les numéros trente et trente-six dans le cinquième rang de la dite Seigneurie, une
No. 22, £350. somme n'excédant pas £350.

Troisièmement.—Pour ouvrir un chemin dans le point le plus convenable dans la Baronnie de *Portneuf*, du côté le plus occidental ou aux environs, jusqu'au pieds de la vallée de *St. Anne*, une somme n'excédant pas £250
No. 23, £250.

Quatrièmement.—Pour ouvrir un chemin dans les environs de *St. Stanislas* dans la vallée de *Batiscan*, une
No. 24, £300. somme n'excédant pas £300.

Cinquièmement.—Pour achever le chemin déjà ouvert à travers le *Township* de *Caxton*, £100.
No. 25, £100.

Sixièmement.

Sixièmement.—Pour achever le chemin déjà ouvert depuis la profondeur des établissemens de *Berthier*, jusqu'au *Township* de *Brandon*, une somme n'excédant pas £450. No. 26, £450.

Septièmement.—Pour ouvrir un chemin à la partir du *Township* de *Rawdon*, à aller jusqu'au *Grand St. Esprit*, et pour les ponts, une somme n'excédant pas £330. No. 27, £330.

Huitièmement.—Pour un chemin à partir des anciens établissemens de *Terrebonne* à aller jusqu'au *Township* de *Kilkenny*, £350. No. 28, £350.

Neuvièmement.—Le Comité considérant que l'ouverture du Canal du *Rideau* et les travaux qui se font sur celui de *Grenville*, ont occasionné un surcroît extraordinaire de charoi et de transport sur le chemin à travers le *Township* de *Chatham*, en montant de plus de 5000 tonneaux, annuellement, les chemins en ont été entièrement brisés et défoncés, de sorte que leur réparation est beaucoup au dessus des moyens et des ressources de la faible population qui habite ce *Township*; pour améliorer le chemin de front de la moitié ouest du *Township* de *Chatham*, en deça de *Grenville*, £400. No. 29, £400.

Votre Comité prenant alors en considération le rapport des Commissaires pour les chemins de *Caughnawaga*, de *Beauharnois* et de *Saint-Régis*, il est d'opinion qu'il devrait être affecté une somme ultérieure de £1000 pour compléter la communication entre *Caughnawaga* et *Saint-Régis*, à travers le *Township* de *Godmanchester*. No. 30, £1000.

Le chemin de *Métis* à *Ristigouche* n'a été qu'exploré et tracé, le rapport des Commissaires pour l'ouverture du chemin de *Ristigouche* au *Lac Matapédiac* n'est pas encore reçu.

Votre Comité prit alors en considération le mauvais état du Chemin qui conduit du *Bic* aux *Trois-Pistoles*, et comme cette partie du pays n'est pas densément peuplée, votre Comité est porté à recommander une affectation de £1000 pour améliorer cette partie du chemin. No. 31, £1000.

La

No. 32, £500. La rivière des *Trois-Pistoles* étant une rivière de cinq arpens de largeur, et trop large pour que les habitans y puissent bâtir un Pont, votre Comité est d'avis qu'il devrait être accordé une somme de £500 aux habitans de la dite Paroisse, pour les aider à bâtir le dit Pont, aussitôt qu'ils auront apporté les matériaux nécessaires sur le lieu destiné pour la bâtisse d'icelui.

No. 33, £500. La *Rivière-Verte* étant d'une largeur considérable, et trop large pour que les habitans y puissent bâtir un Pont, votre Comité est d'avis qu'il devrait être accordé une somme de £500 aux habitans de la dite paroisse, pour les aider à bâtir le dit Pont, aussitôt qu'ils auront transporté les matériaux nécessaires sur le lieu destiné pour l'érection d'icelui.

Par le rapport des commissaires pour réparer le Chemin et les Routes du portage du Lac *Témiscouata*, il paraît que toute la somme a été dépensée, à l'exception de £43 : 15 : 6d, qui restent encore entre les mains des commissaires ; ce chemin traverse deux fois la hauteur des terres et ne pourra jamais faire un bon chemin. Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement a fait faire une exploration à l'est de ce chemin ; d'après le rapport il pourrait être ouvert un chemin plus avantageux, mais il allongerait la distance entre *Témiscouata* et *Québec* ; l'ouverture de ce chemin est estimée à £3000.

Votre Comité ne croit pas devoir recommander l'octroi de cette somme auparavant qu'il ait été fait des explorations ultérieures.

Votre Comité a ensuite examiné le rapport des commissaires nommés pour l'ouverture du chemin entre *Kamouraska* et la *Rivière-Ouelle*, pour lequel il avait été fait une allocation de £500 courant, au sud seize milles dans le bois, de quinze pieds coulant et ayant quinze pieds chaque côté d'abatis ; les terres de la couronne par où passe ce chemin sont d'une excellente qualité et susceptible de former un nouvel établissement ; on compte au rapport des voyageurs vingt-quatre milles

milles de chemin à ouvrir pour parvenir aux premiers établissemens sur la Rivière *Saint-Jean*, qui sont presque tous Canadiens émigrés, la plupart de la côte du sud, et qui désirent fortement l'ouverture de ce chemin pour communiquer avec le fleuve. Les témoins qui ont fourni ces informations à votre Comité pensent qu'avec une allocation de £1000 ce chemin pourrait être ouvert de manière à donner une communication libre. Les commissaires ont été obligés d'appeler le Grand-Voyer pour tracer le chemin dans le désert et pour pourvoir à son entretien futur; le Grand-Voyer a obligé les commissaires à ouvrir cette partie du chemin, de sorte qu'il leur faudrait la somme de £95 : 4 : 11d. pour la compléter. Votre Comité recommande humblement cette allocation.

No. 34,
£95 4s. 11d.

Les témoins qui ont paru devant votre Comité l'ont informé de plus qu'il devient nécessaire que ce chemin communique avec le fleuve pour l'avantage du Public. Ce chemin offre des difficultés, et coûterait à leur estimation une somme de £450. Votre Comité croit, vu l'utilité de ce chemin, qu'il devrait être accordé pour l'ouverture du dit chemin, et pour en améliorer la partie déjà ouverte, £500.

No. 35, £500.

Le Comité ensuite a examiné le rapport des Commissaires pour l'ouverture du chemin de l'*Islet*, par lequel il paraît qu'il a été ouvert cent soixant-et-quinze arpens de long sur vingt-quatre pieds de large roulant, pour lequel il a été dépensé £440 : 7 : 6d., et en sus pour frais de régie £9, auxquelles sommes il faut ajouter les frais du Grand-Voyer que les commissaires se proposent d'appeler pour pourvoir aux frais d'entretien du dit chemin; les commissaires ne demande aucune autre allocation.

Votre Comité a ensuite examiné le rapport des Commissaires pour les chemins de *Saint-Pierre* et *Saint-Thomas*; les lieux et endroits où ces chemins pourraient le plus commodément passer ont été visités et les chemins tracés par un arpenteur. Celui de *Saint-Thomas*

Thomas qui commence à la ligne qui sépare la première de la deuxième concession au sud de la *Rivière du Sud*, montant avec quelques sinuosités jusqu'au bord sud d'icelle, où l'on croit que commence généralement les terres non-concédées de la Couronne, se trouve avoir onze milles et dix arpens de longueur ; dans cette étendue se trouvent quinze côtes remarquables par leur élévation, mais dont sept seulement sont à monter et à descendre ; on trouve huit ponts à faire et une savanne. Les terres tant dans les environs qu'à de grandes distances chaque côté de ce chemin, et en montant environ trente arpens en-deça de la rivière manquent généralement de sol, et ce n'est qu'à prendre de cette distance et en avançant sur les terres de la Couronne que l'on trouve des bois d'une belle venue et de vastes étendues de terres susceptible d'améliorations.

Le chemin de *Saint-Pierre* qui commence à environ vingt-quatre arpens de la ligne séparant les terres de la première d'avec celles de la seconde concession, au sud de la *Rivière du Sud*, se trouve aussi avec quelques sinuosités jusqu'à la dite rivière, où l'on croit que commencent les terres incultes de la Couronne, et il se trouve avoir onze milles et sept arpens environ de longueur ; on trouve dans cette étendue douze côtes dont la première est d'une étendue et d'une longueur considérable, les onze autres ne sont que des monticules dont les pentes sont assez douces ; on trouve dix ponts à faire, dont un de quatre-vingt pieds, deux de cinquante et les sept autres d'environ quinze pieds, et une savanne d'environ trois arpens. Les terres tant dans les environs qu'à de grandes distances de chaque côté du chemin, et en montant jusqu'à environ trente arpens en-deça de la dite rivière, sont généralement mauvaises, et ce n'est que de cette distance et en avançant sur les terres de la Couronne que l'on trouve de beau bois et d'excellentes terres à défricher. Les habitans de *Saint-Thomas*, de *Saint-Pierre*, de
Saint-

Saint-François et de *Saint-Vallier* qui souffrent de puis longtems par le voisinage de mauvaises terres, désirent fortement l'ouverture de ces chemins pour aller s'établir vers les sources de la *Rivière du Sud*, où au rapport des voyageurs il y a les plus belles terres.

Votre Comité croit donc devoir recommander fortement les allocations nécessaires pour l'ouverture de ces chemins. D'après le rapport des commissaires, la somme dépensée sur le chemin du *Rocher de la Chapelle* est de £230 : 6 : 1d., et celle sur le chemin de *Saint-Pierre* de £197 : 19 : 8d. En égard aux grandes difficultés de l'exploration de ces chemins, les commissaires n'ont pu faire commencer à travailler que très tard dans la saison. D'après le témoignage il paraît qu'il faudrait une allocation de £350 sur chacun de ces chemins pour les compléter. Votre Comité croit donc devoir recommander l'allocation de la somme de £700 à cette fin.

No. 36, £700.

Votre Comité a ensuite examiné le rapport des Commissaires du chemin de *Kennebec* par lequel il paraît que l'étendue de chemin à faire était de vingt-huit milles, dont huit milles et sept acres ont été faits en bon chemin roulant de dix-huit pieds de large, avec fossés de chaque côté suffisans. L'ouvrage a été fait partie à la journée, partie à l'entreprise. Il a été avancé £844 : 8 : 10 pour faire ce chemin et dépensé. Les commissaires sont d'opinion qu'il faudrait une somme de £1600 pour compléter ce chemin ; l'ouverture de ce chemin paraît d'une grande importance, et il s'établirait immédiatement une ligne de diligence ou poste entre la *Pointe-Lévy* et *Portland*, le plus près port de mer de *Québec* ; sous ces circonstances votre Comité croit devoir recommander cette allocation.

No. 37,
£1600.

Votre Comité a ensuite examiné le rapport des commissaires pour l'ouverture du chemin de la 2e. Concession dans *St. François, Nouvelle Beauce*, vers le Bras sud-ouest ; le chemin doit avoir environ 6 milles de long

dont 2 milles et 10 acres ont été faits, il a été dépensé sur ce chemin £169 8 3. Les commissaires sont d'avis qu'il faudrait encore £150 pour achever le dit chemin, y compris la bâtisse d'un pont.

No. 38, £350

Le chemin du Bras sud-ouest au chemin de *Dudswell*, a 38 milles et 67 chaines ; le pays est un peu montagneux, mais propre à l'agriculture, rien n'a été fait sur ce chemin, excepté de l'explorer et de le tracer ; les commissaires considèrent qu'il faudrait encore £200 en sus de l'argent déjà approprié pour ouvrir ce chemin, c'est pourquoi votre comité recommande l'allocation des deux dites sommes.

No. 39, £150.

Votre comité a ensuite examiné le rapport des commissaires pour l'ouverture du chemin du Bras sud-ouest à *Tring* au chemin *Craig* dans *Leeds* ; la longueur de ce chemin est de 24 milles 48 chaines ; ce chemin a été ouvert dans toute son étendue, et à 12 pieds de large ; les souches ont été coupées au ras de terre ; le chemin a été fait à l'entreprise ; les terres dans les environs du chemin sont d'excellente qualité et appartiennent à la couronne ; il avait été approprié £300 pour l'ouverture de ce chemin, il reste £4 12 5½, et les commissaires recommandent une allocation de £150 pour bâtir un pont sur la rivière *Bécancour* et miner quelques roches qui se trouvent sur ce chemin, et votre comité croit devenir recommander l'allocation de cette somme.

No. 40,
£3000.

Votre comité a ensuite examiné le rapport des commissaires nommés pour réparer le chemin de *Laprairie*, pour lequel il paraît que de l'allocation des deux milles livres de l'année dernière, il n'a été payé que £500, avec laquelle somme les commissaires ont fait mettre sur la place des matériaux pour réparer ce chemin, dans les endroits les plus mauvais et périlleux, et telles parties du chemin qui se trouvent à la charge publique. Les commissaires suggèrent de faire macadamiser ce chemin. Votre comité croit donc être autorisé à recommander une allocation de £3000 pour les mettre à même de macadamiser ce chemin dans toute sa longueur

gueur et de détourner sa direction pour le rendre plus court.

Les commissaires pour l'amélioration du chemin de *Chambly* font rapport que la somme de £1000 qui a été accordée, leur semble insuffisante pour mettre le dit chemin en bon état, à moins qu'une somme additionnelle de £500 leur soit accordée par la Province, pour faire les travaux nécessaires et pour égoutter le dit chemin, sans lequel égout, il deviendra presque impossible de faire des améliorations durables au chemin, et votre comité prend la liberté de recommander l'octroi de la dite somme. No. 41, £500

Votre Comité recommande d'accorder les aides suivantes, pour mettre les nouveaux colons en état de faire des établissemens sur les terres de la couronne.

Pour ouvrir un chemin à partir des derrières des anciens établissemens dans la Paroisse de *Saint-Jean Port Jolie*, à aller jusqu'aux terres de la Couronne, £300. No. 42, £300

Pour continuer la route du côté occidentale de l'église du *Cap Saint-Ignace* jusqu'aux terres de la Couronne, £250. No. 43, £250

Pour ouvrir un chemin depuis la profondeur des établissemens de *Saint-Vallier* jusqu'à la *Rivière du Sud*, £200. No. 44, £200

Pour continuer la route à partir de l'église de *Saint-Gervais* à aller jusqu'aux terres de la couronne, £125. No. 45, £125

Pour continuer le chemin du moulin de *Saint-Gervais* à *Buckland*, £125. No. 46, £125

Pour ouvrir un chemin jusqu'au nouvel établissement formé sur la *Rivière Etchemin*, £200. No. 47, £200

Pour achever un Pont sur la *Rivière Etchemin* dans le Township de *Frampton*, £80. No. 48, £80

Pour compléter le chemin jusqu'au Lac *Etchemin*, £300. No. 49, £300

Les Commissaires nommés pour surveiller le chemin de l'*Ance des Mères* à *Sillery*, font rapport qu'ils n'ont pas pu faire l'ouvrage pour l'allocation de £1000 qui avait été accordée par la Législature pour cet objet, et de-

- demandent une nouvelle allocation de £500, laquelle
- No. 50, £500. somme votre Comité recommande favorablement à votre honorable Chambre.
- No. 51, £3000. Pour continuer l'amélioration des chemins aux environs de *Québec*, £3000.
- No. 52, £213 13 9. Pour rembourser à *Charles Smith* la somme par lui dépensée pour l'érection d'un pont, £213 13 9.
- No. 53, £200. Pour améliorer le chemin de *Saint-Louis*, £200.
- No. 54, £100. Pour réparer le pont des commissaires sur la Rivière *Saint-Charles*, sur le chemin de *Lorette*, £100.
- No. 55, £250. Pour améliorer le chemin de *Sainte-Claire*, £250.
- No. 56, £250. Pour améliorer le chemin communément dit chemin de *La Misère*, £250.
- No. 57, £1000. Pour améliorer le chemin depuis la traverse de la *Pointe-Lévi* jusqu'à l'église catholique, £1000.
- No. 58, £125. Pour améliorer le chemin demandé par les habitants de *Stoneham*, £125.
- No. 59, £200. Pour faire un chemin depuis l'extrémité du chemin de la *Roche Platte* dans *Stoneham*, par la route la plus droite et la plus commode, jusqu'à ce qu'il tombe dans le chemin de *Stoneham*, et pour faire les ponts dans le dit chemin, £200.
- No. 60, £504. Pour améliorer le chemin de *Gentilly* à la Rivière *Bécancour*, £504.
- No. 61, £200. Pour aider les habitants de *Gentilly* et de *Blanford* à faire le chemin verbalisé depuis la seconde concession jusqu'à ce Township, £200.
- No. 62, £60. Pour améliorer le cours d'eau pour l'égout de la savanne de *Boucherville*, £60.
- No. 63, £1000. Pour améliorer la Petite Rivière de *Montréal*, £1000.
- No. 64, £3000. Pour améliorer les chemins dans les environs de *Montréal*, £3000.
- No. 65, £1000. Pour améliorer le grand chemin des *Trois-Rivières* à la *Pointe du Lac*, £1000.
- No. 66, £500. Pour explorer les parties éloignées du District de *Québec*, £500.
- Pour explorer le pays entre la Rivière *Saint-Maurice* et la Rivière des *Outouais* dans la profondeur des établissements

blissemens actuels et s'assurer s'il est praticable et convenable d'ouvrir un chemin de quelque point sur la Rivière *Saint-Maurice* au Township de *Grenville* ou quel-
qu'autre Township sur la Rivière des *Oulouais*, £500. No. 67, £500.

Les chemins que l'on se propose d'ouvrir ainsi, offrant de grandes facilités de communication entre les anciens établissemens et les Townships en arrière d'eux, les miliciens qui ont droit à des octrois de terre de la Couronne pourront profiter de ce don d'une manière avantageuse, et s'établir dans les Townships, à la proximité de leurs amis et de leurs familles; il ne faut pas se cacher cependant que les frais d'arpentage seront d'abord pour un grand nombre d'entr'eux une charge bien pesante.

Pour les dégrever de ce fardeau et pour faciliter l'établissement de ces sujets bien méritant de Sa Majesté, le Comité recommande d'allouer une somme de £1000 pour faire face aux frais de l'arpentage des terres des miliciens qui ont servi pendant la dernière guerre.

No. 68,
£1000.

Votre Comité a ensuite procédé à la considération du renvoi qui lui a été fait par votre honorable Chambre des divers rapports et comptes faits et rendus à la Chambre par divers Commissaires pour divers chemins, pour l'ouverture et réparation desquels il fut affecté des sommes d'argent dans la dernière Session du Parlement Provincial, dans la vue de s'assurer de l'exactitude des comptes par eux rendus au sujet de la dépense des deniers publics à eux confiés, de la suffisance des ouvrages faits sous leur surveillance ou d'après leurs directions, et de la balance des deniers publics entre leurs mains, si aucune y a.

Votre Comité n'a pas les moyens de faire l'investigation détaillée, non plus que d'obtenir, pour le présent, les renseignemens complets qu'il lui faudrait posséder, avant de pouvoir avec exactitude recommander l'admission des dits comptes, et à cette fin il suggérerait humblement, qu'il serait expédient de publier pour l'usage des membres, tous les dits rapports et comptes de commissaires.

missaires, afin qu'ils puissent subir un examen soigné à la prochaine Session de la Législature.

Il paraît que quelques-uns d'entre les commissaires ont manqué de faire leur rapport aux trois branches de la Législature dans les premiers quinze jours de la Session ; votre Comité recommanderait humblement qu'avant la fin de la Session on prit des mesures pour s'assurer des noms des personnes ainsi en défaut, et qu'il fût présenté à Son Excellence l'administrateur du Gouvernement, une adresse, la priant de vouloir bien enjoindre aux Officiers en Loi de la Couronne à qui il appartient de prendre les mesures nécessaires pour forcer ces individus à dûment rendre compte.

Votre Comité demande qui lui soit permis de faire observer, que plusieurs de ces chemins ayant été faits à la journée, sous la direction immédiate du commissaire ou des commissaires, il devient nécessaire que ces chemins soient reçues et qu'il en soit fait aussi rapport au public, par quelque personne ou des personnes qui auront été étrangères à la dépense et à l'application des dites sommes d'argent, lesquelles personnes pourront faire rapport à la Législature à sa prochaine Session, sur l'état et la condition des dits chemins.

Pour indemniser la personne ou les personnes qui pourrout être ainsi employées, votre Comité recommande, *No. 69, £200.* manderait d'affecter une somme n'excédant pas £200.

Les réglemens établis par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, pour la dépense des deniers affectés l'année dernière par la Législature Provinciale, pour les communications intérieures, portent un caractère si judicieux, qu'il suffit à votre Comité d'exprimer son opinion à leur égard, et en même-tems l'espérance qu'ils soient continués dans l'année qui suit, et ils ne doutent pas que le soin qu'à pris Son Excellence de dresser ses instructions, aussi bien que dans la nomination de personnes propres et convenables comme commissaires, et la surintendance vigilante sur l'emploi

ploi légal et économique de ces deniers, seront continués, à l'égard des affectations maintenant recommandées par votre comité, et il demande à ajouter que ce n'a été que l'extrême conviction ou il était à cet égard, qui l'a porté à recommander, dans les affectations ci-dessus proposées, la dépense de sommes d'argent plus fortes qu'il ne se serait cru justifié à le faire, si les choses en eussent été autrement.

Ordonné, Que le Président laisse le fauteuil et fasse Rapport.

Le tout néanmoins humblement soumis.

F. BLANCHET,
Président.

Recommandé par le Comité Spécial sur la Pétition de *Dorchester, Buckinghamshire* et *Megantic*, pour un pont sur la *Rivière Chaudière* £4000. No. 70, £4000.

Par le Comité Spécial sur la Pétition de *St. Ambroise* et de *L'ancienne Lorette* pour reconstruire le pont sur la *Rivière St. Charles* audessus du pont de *Scott*, £100. No. 71, £100.

Par le Comité Spécial sur la Pétition de *Stanstead*, et autres Townships pour l'ancien chemin de *Bolton* £1000. No. 72, £1000.



114462